

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 11 septembre 2017 20h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : EDES BERGER, GÉRALDINE CHRÉTIEN ET CHARLINE CHABOT

ABSENTS : MME GILBERTE POTVIN ET M. ROGER DURETTE

AINSI QUE MME VALÉRIE POTVIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

128-09-2017 : ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 août 2017 et suivi
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Demande de dons
7. Ouverture consultation publique
8. Adoption du règlement 2017-04 – Règlement modifiant le règlement des permis et certificats 03-2004
9. Fermeture consultation publique
10. Appel d'offre – Travaux voirie
11. Mandat au Service de Génie de la MRC de La Matapédia – Plans et devis définitifs des travaux de décohésionnement et pavage sur la rue Principale, TECQ 2014-2018
12. Mandat au Service de Génie de la MRC de La Matapédia dans le cadre du Programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – Volet AIRRL, Plans et devis rang 6 Nord
13. Cautionnement d'emprunt au FLS (Fonds locaux de solidarité) pour le fond de roulement du Garage Coop d'Albertville
14. Affaires nouvelles
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Accepté par _____ maire.

129-09-2017 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 7 AOÛT 2017 ET SUIVI

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2017.

Accepté par _____ maire.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

130-09-2017 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

<i>Bell (cellulaire)</i>	19,73 \$
Boivin & Gauvin (tuyau prise d'eau)	266,20 \$
Centre du camion J.L. (entr. camion)	908,32 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte août)	1 436,83 \$
Dicom (frais de transport)	22,22 \$
Ébénisterie M.L. Potvin (entr. chemin)	68,30 \$
Entreprises BMT (loc. rouleau asphalte)	764,58 \$
Excavation R. Rioux (creusage fossé, entr. chemin)	8 988,71 \$
Excavation Sylvain Harvey inc. (creusage fossé, entr. chemin)	4 442,35 \$
Fonds d'information sur le territoire (mutation)	16,00 \$
Garage Coop d'Albertville (essence)	247,50 \$
Goupe Lechasseur (asphalte)	1 261,40 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	367,60 \$
Laboratoire BSL (analyse réseau égout)	61,45 \$
La Matapédienne (entr. terrain, entr. chemin, égout pluvial)	253,66 \$
Les Éditions Juridique FD (renouv. MAJ)	77,70 \$
Les Entreprises Georges Valois (nivelage, creusage fossé, entr. chemin)	18 244,36 \$
Les Entreprises L. Michaud (terre)	304,11 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	22,89 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	190,00 \$
Médias Transcontinental (avis public)	223,05 \$
MRC de La Matapédia (drapeau, quotes parts)	11 724,54 \$
Protection Garvex (inspection système alarme)	402,41 \$
Rona (entr. chemin)	382,13 \$
Remise employeur fédéral et provincial (août)	6 152,11 \$
Signal Services (panneau signalisation)	94,17 \$
Transport JMF Lapierre (terre)	95,33 \$
Valérie Potvin (frais déplacement)	15,00 \$
Ville d'Amqui (caméra égout pluvial)	312,73 \$
TOTAL DES COMPTES	57 365,38 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par _____ maire.

131-09-2017 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté par _____ maire

132-09-2017 : DEMANDE DE DONS

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter et de payer la demande de don suivante:

Les Grands Amis de la Vallée 25\$

Accepté par _____ maire.

OUVERTURE CONSULTATION PUBLIQUE

133-09-2017 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-04 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 03-2004

ATTENDU que la Municipalité d'Albertville est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement des permis et certificats numéro 03-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal désire permettre sous conditions la construction de terrains situés dans certains secteurs relativement isolés et dont les rues contiguës sont rattachées au réseau routier par le biais de servitudes d'accès publics;

ATTENDU que le conseil municipal a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-04 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 03-2004
DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE**

ARTICLE 1 CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

L'article 4.4 du Règlement sur les permis et certificats numéro 03-2004 est modifié par l'insertion, après le cinquième alinéa, du suivant :

« La disposition du paragraphe 5° du premier alinéa s'applique de manière à ce que, dans les zones dont le groupe d'usages dominants est « récréative », la rue puisse être rattachée au réseau routier par le biais d'une servitude d'accès public dont la largeur de l'emprise est égale ou supérieure à celle de la rue privée à laquelle elle est connectée. ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté À ALBERTVILLE, CE 11 SEPTEMBRE 2017

Martin Landry, maire

Valérie Potvin, directrice générale et
secrétaire-trésorière

FERMETURE CONSULTATION PUBLIQUE

134-09-2017 : APPEL D'OFFRE – TRAVAUX VOIRIE (GRAVELAGE)

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lancer un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs soit Les Entreprises L. Michaud & fils inc., Les Entreprises Claveau Ltée et Excavation R. Rioux & fils enr. pour effectuer des travaux de rechargement de gravier dans les rangs 2 Nord, 4 Nord et 7 Sud.

Accepté par _____ maire

135-09-2017 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET PAVAGE SUR LA RUE PRINCIPALE, TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville désire faire réaliser des travaux de décohesionnement et pavage sur un tronçon de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville a programmé ces travaux en priorité 4 de la TECQ 2014-2018 et que ces travaux ont été acceptés par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que le Service de Génie de la MRC de La Matapédia possède l'expertise pour réaliser les plans et devis requis dans ce projet et qu'il a déposé une offre de service de 6 800\$.

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la réalisation des plans et devis au Service de Génie de la MRC de La Matapédia au montant de 6 800\$, comprenant :

- 1- Les relevés nécessaires à la réalisation des plans et devis;
- 2- L'appel d'offre pour l'étude géotechnique;
- 3- Les plans et devis ainsi que des appels d'offre auprès des entrepreneurs.

Accepté par _____ maire

136-09-2017 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL) – VOLET AIRRL, RANG 6 NORD

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville désire faire réaliser des travaux de structure de chaussée et reprofilage des fossés dans le rang 6 Nord;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, la municipalité d'Albertville a reçu l'Accord de principe AIRRL-2017-377 dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75%.

En conséquence, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de mandater le Service de Génie de la MRC de Matapédia pour la réalisation :

- 1- Des relevés nécessaires à la réalisation des plans et devis;
- 2- D'un appel d'offre pour l'étude géotechnique;

- 3- Des plans et devis ainsi que des appels d'offre auprès des entrepreneurs;
- 4- Du suivi et la coordination avec le MTMDET.

Accepté par _____ maire

137-09-2017 : CAUTIONNEMENT D'EMPRUNT AU FLS (FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ) POUR LE FOND DE ROULEMENT DU GARAGE COOP D'ALBERTVILLE

CONSIDÉRANT que le déficit anticipé (environ 9 500\$) et les dettes d'exploitation (environ 36 000\$) du Garage Coop d'Albertville pour l'année financière se terminant le 31 mai 2017 attribuable à des problématiques au niveau de la gestion et qu'un plan d'action a été établi afin d'établir une meilleure gestion ainsi qu'une diminution des dépenses;

CONSIDÉRANT que la coopérative doit constituer un fonds de roulement afin d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face à ses obligations et pouvoir maintenir un service de proximité dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est disposée à prêter à la coopérative, par les Fonds Locaux de Solidarité (FLS) un montant maximum de 35 000\$ et adresse une demande de cautionnement à la municipalité d'Albertville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi sur les compétences municipales, la municipalité peut se porter caution envers une coopérative située sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement:

-Que la municipalité d'Albertville accepte de cautionner, jusqu'à concurrence de 35 000\$, un emprunt du Garage Coop d'Albertville au Fonds Locaux de Solidarité de la MRC de La Matapédia en vue d'éponger le déficit, refinancer la dette d'exploitation et de constituer un fonds de roulement nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action.

-D'autoriser M. Martin Landry, maire, à signer pour et au nom de la municipalité d'Albertville les documents relatifs à ce cautionnement.

Accepté par _____ maire

138-09-2017 : PÉRIODE DE QUESTIONS

- Le nombre de terrain de villégiature vendu au Lac Indien.

139-09-2017 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 25 min.

Martin Landry
Maire

Valérie Potvin
Directrice-Générale & Secrétaire trésorière